

Lourdes répercussions des saccages pour les habitants de la ville

Les audiences ne se tiennent plus à Kabondo où les archives ont été brûlé et la Ceni ne délivrera pas de sitôt de duplicata des cartes d'électeurs dont ont besoin les fonctionnaires pour toucher leur salaire à la banque. Même les aubettes dans les carrefours ont été détruites. Ce sont tous les habitants de la ville qui pâtissent des saccages du 20 novembre. A qui profitent-ils ?



La salle d'audience du tribunal de paix de Kabondo réduite en cendres © Mongongo

Le 20 novembre, la coordination des étudiants de l'Université de Kisangani a organisé une marche de protestation contre la prise de la ville de Goma par les rebelles du M23 (mouvement du 23 mars qui revendique l'application des accords en mars 2009 entre le gouvernement de la RDC et les groupes armés). Les étudiants de l'Unikis ont été rejoints par ceux des autres instituts supérieurs de la ville. La marche pacifique a reçu l'autorisation de la

mairie de la ville. Mais, pendant le trajet, tout a changé. Brusquement, des manifestants sont devenus violents et se sont attaqués aux locaux de la Monusco et des biens publics et des privés surtout proches du pouvoir. Le Tribunal de paix

térieur a été dépêché pour connaître les causes de ces dérapages dans cette ville supposée acquise au président de la République et au PPRD (ou le siège a été brûlé). Selon lui, il faut "rétablir la confiance entre le peuple et son dirigeant". Toutes les couches de la société boyomaise (églises, société civile, étudiants, notabilités, députés, politiques...) sont consultées.

Plus de dossiers du Tribunal de paix de Kabondo
C'est dans un bâtiment inachevé que la Monusco, construit comme deuxième salle d'audience du Tribunal de grande Instance de Kisangani dans la Commune Makiso, que le président du Tribunal de paix de Kabondo (Tripaix) devra momentanément travailler. "Nous avons tout perdu. C'est une perte énorme pour le tribunal et les justiciables. Tous les dossiers et archives sont brûlés. C'est très difficile de les reconstituer", explique le président du Tripaix, qui peine à expliquer le geste des manifestants contre une institution neutre. Pas un seul dossier ne reste dans les archives. Le bâtiment du Tripaix et le commissariat de police ont été saccagés et brûlés. "Ces manifestants nous ont trouvé en pleine instruction d'un dossier et nous avons quitté le bureau en débandade. Ils ont failli même porter atteinte à notre intégrité physique", relate le président. Les justiciables souffrent déjà. "Mon client n'at-

A LIRE EN PAGE...

- 2** - Sans aubettes, difficile de régler la circulation
- L'accès équitable aux médias mis à rude épreuve
- 3** - Un bureau pour quatre magistrats
- Des greffiers peu formés et mal équipés
- 4** - Des femmes détenues dans les maternités faute d'argent
- Isangi/Des malades meurent dans des églises et chez des guérisseurs
- 5** - Des militaires fabriquent des briques pour nourrir leurs familles
- Le camp de police militaire en ruine, les familles dorment au froid
- 6** - Isangi/Après la rougeole, des enfants meurent de malnutrition
- Isangi/ Les femmes au chantier, les hommes au nganda
- 7** - Basoda bakomi kosala brique mpo na koleisa mabota ma bango
- O Kisangani, bilo moko mpo na ba-magistrat banei
- 8** - Hasara kutokana na maandamano mjini Kisangani
- Vyombo vya habari kasemelea upande mmoja



De matériels brûlés à la Ceni © Mongongo

de Kabondo et le bureau de la Ceni, deux services publics de grande importance ont perdu toutes leurs archives. Tout a été brûlé. Le maire de la ville de Kisangani, Augustin Osumaka a condamné le soir du 20 novembre ces actes de vandalisme. Selon lui, d'autres personnes se sont infiltrées dans la marche des étudiants pour commettre ces forfaits. Il a aussi noté une absence de coordination de la marche entre les étudiants qui venaient de l'Unikis et leurs collègues du centre ville. Le ministre national de l'In-

tendant que le jugement. Aujourd'hui, il est obligé de reprendre la procédure à zéro avec tous les frais y afférant", déplore Maître Christophe N'tanda Mastaki, un avocat. Irène Lukusa, elle regrette que le jugement qui devait condamner le mari de sa sœur au paiement des dommages et intérêts n'a plus pu avoir lieu le 20 novembre. Selon Maître Chico Bekoma, défenseur judiciaire près le tribunal de grande instance, "les avocats doivent encore reconstituer les dossiers des justiciables avec de nouveaux numéros d'ordre".

(suite à lire page 2)

"Si vous voulez être bien informé, achetez Mongongo"

(suite de la une) (Lourdes répercussions ... habitants de la ville)

Un magistrat explique que certains procès souffriront faute de preuves car les biens comme les motos, ordinateurs, congélateurs, télévisions, ... qui servent de preuves de l'infraction sont effacés.

Certaines personnes ont perdu les originaux de leurs titres parcellaires qu'ils avaient déposés dans les dossiers. Maître Christophe N'tanda craint que des imposteurs malmènent les vrais propriétaires qui n'ont plus de documents. Ce tribunal avait été réhabilité par la Monusco en 2006.

Impossible de dupliquer les cartes d'électeur à la Ceni

Le bureau de la Commission électorale nationale indépendante a aussi été saccagé par les manifestants. Ils ont pillé et brûlé le bâtiment. Le préjudice est très important. "On a tout perdu, a lâché d'un air abattu Christophe Limanga, secrétaire exécutif adjoint à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) province Orientale. L'unique machine qui délivrait les duplicatas de cartes d'électeurs et toutes les cartes vierges ont brûlées ou emportées. "C'est grâce à cette machine qu'on a délivré des duplicatas aux enseignants qui ont perdu leurs cartes d'électeurs pour qu'ils touchent leur salaire à la banque. Comment ferons-nous pour les autres ?", s'interroge C. Limanga. Les suppléants des députés provinciaux auront du mal à être validés car leurs dossiers conservés à la CENI sont détruits. Des imprimantes, une dizaine d'ordinateurs, des cd et archives imprimées



Une aubette renversée par les manifestants © Mongongo

contenant des données sur toutes les opérations électorales depuis huit ans sont partis en fumée. Il n'y a plus de traces des données de la cartographie de sites de votes de toute la province qu'on ... il faut tout refaire, ajoute-t-il. Selon lui, ce travail visait à identifier des nouveaux sites de votes proches des électeurs, une des leçons tirée des élections de novembre 2011. Les moyens de communication : Thuraya, téléphones, Intranet et Internet qui facilitent le travail du bureau et de ses antennes dans les territoires de l'intérieur n'existent plus.

Selon, Christophe Limanga, les procès verbaux, fiches des résultats des votes, seront difficiles à reconstituer car on ne saura plus avoir les signatures des membres du bureau de vote et des témoins. Les résultats des votes par parti politique et candidat seront difficiles à retrouver. Pour la CENI et également les étudiants qui voudront réaliser des recherches, il leur sera difficile d'évaluer les performances des partis politiques car ils auront besoin de ces données. Le fichier du personnel électoral des élections de novembre 2011 est parti.

Christophe Limanga souhaite que le bureau soit vite réhabilité et équipé pour recommencer le travail de reconstitution des données. Mais cela prendra beaucoup de temps.

Des carrefours sans aubettes

De nombreux carrefours du centre ville sont désormais vides. Les aubettes qui permettaient de régler la circulation sur quatre directions ont été détruites par les manifestants.

Le mercredi 21 novembre 2012 au rond-point ACKIS, un motocycliste a heurté un tolekiste. Ce dernier est sorti avec quelques blessures aux genoux. Selon un élément de la police de la circulation routière trouvé sur le rond-point espace 3000, quatre accidents ont été enregistrés.

Les ronds points Raw Bank, Banque centrale, sont vides. Le passage entre les motos et véhicules venant de quatre directions se fait avec des grands risques d'accidents. Pour passer les piétons sont obligés de patienter pendant cinq minutes. Les motards, camionneurs roulent en désordre. "Avec les aubettes, on respectait le code de la route", regrette Fiston un motocycliste. Le non respect de dépassement occasionne les accidents. "Une voiture de marque RAV 4 a failli me tamponner", témoigne un taximan trouvé devant le dépôt pharmaceutique Wenzephar. Car rien n'indique désormais une diminution de la vitesse.

La police de circulation routière (PCR) replace certaines aubettes grâce à son petit stock limité. Signalons que ce sont des particuliers qui lui fournissent ces aubettes et en profitent pour faire leur publicité.

Trésor Boyongo, Christian Uzilo, Trésor Mokiango et Pépé Mikwa

L'accès équitable aux médias mis à rude épreuve

(RCN J&D-InfoSud/Syfia/Mepad) A Kisangani, deux candidats ont saisi le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (Csac) pour dénoncer le traitement non équitable des informations dans les médias lors de l'élection du gouverneur du 28 octobre dernier. Avec plusieurs médias peu professionnels, voire propagandistes, le Csac peine à faire respecter la loi.

Un communiqué de presse pour montrer du doigt certains dérapages des médias.

Le 27 octobre dernier, la veille de l'élection du gouverneur de la Province Orientale, le Groupe Justice et Libération, une association de défense des droits humains de Kisangani, a dénoncé le fait que le message d'un seul candidat gouverneur (sur les 5 en lice) adressé aux députés provinciaux ait été retransmis en direct deux jours plus tôt, à la Radio télévision nationale congolaise (RTNC). "Tous les Congolais doivent bénéficier des services de ce média public pour éviter des frustrations", précise le communiqué.

"Les médias audiovisuels et écrits d'Etat sont des services publics dont l'accès est garanti de manière équitable à tous les courants politiques et sociaux. Le statut des médias d'Etat est établi par la loi qui garantit l'objectivité, l'impartialité et le pluralisme d'opinions dans le traitement et la diffusion de l'information", stipule en effet la Constitution du 18 février 2006 de la RDC (article 24). Une obligation déjà mentionnée dans la Loi sur la presse du 22 juin 1996 et le Code de bonne conduite des médias en période électorale.

La veille de l'élection du gouverneur, deux candidats ont saisi le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (Csac) contre la RTNC. L'un déplorait de ne pas avoir vu les images de son arrivée à la télé alors qu'il avait regardé passer celles de son adversaire. L'autre menaçait de saisir la Justice pour violation de la loi qui garantit l'égal accès de tous aux médias publics, menace qu'il n'a finalement pas mise à exécution. "J'ai reçu deux spots d'un candidat qui ne sont pas passés parce qu'il n'avait pas payé comme convenu avec le Csac", répond Etienne Bwande,

directeur provincial de la RTNC. Le chef technique ajoute : "Nous avons diffusé les extraits des projets de société de tous les candidats."

Traitement déséquilibré

Si l'attitude des médias est souvent décriée, celle, individuelle, des reporters, n'est pas exempte de tout reproche... L'article 3 du Code de déontologie et d'éthique du journaliste congolais oblige en principe ce dernier "à traiter tous les problèmes sans parti pris et présenter honnêtement les sujets soulevant controverse." Et la Charte de Munich (1971) de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), interdit au journaliste de confondre son métier avec celui du publicitaire ou du propagandiste. Hors, "pendant les bulletins d'information et antennes libres, brusquement, certains ont fait passer une image de propagande ou cité le nom d'un candidat", souligne le rédacteur en chef d'une chaîne.

Ainsi, selon Gilbert Risasi, coordonnateur provincial de l'Observatoire des médias congolais (Omecc/PO), certains reporters ont participé aux conférences de presse des candidats, sans diffuser ensuite des informations à ce sujet. "Notre directeur a amené le message d'un candidat pour diffusion à la télévision, mais il s'est opposé à celui d'un autre qu'on avait ramené", déplore le rédacteur en chef d'un média privé. "J'avais réalisé un reportage sur les activités d'un candidat, mais mon chef m'a dit : ça ne passera pas ici ! Celui-ci avait pourtant payé les frais de diffusion", signale une journaliste d'un autre média privé.

De son côté, l'abbé Victor Mbatu, directeur de la Radio télévision Amani (RTA), souligne que, par souci de neutralité, il a interdit le passage d'une

émission dont voulait se servir un candidat pour dénoncer l'absence de transparence dans l'organisation des élections. Masi Mideso, directeur de la radio-télé Canal orient, média appartenant à un candidat gouverneur non élu, souligne, lui, que sa radio-TV a tout de même fait passer les messages des campagnes des autres candidats qui avaient payé pour cela.

Avertissements peu concluants

Avant cette dernière campagne électorale, le Csac avait procédé à plusieurs avertissements. Il avait, en effet, réuni les médias pour avoir un tarif unique de diffusion des spots publicitaires et demandé aux TV et radios d'accorder le même temps d'antenne et traitement à tous les candidats. Mais, cette directive n'a pas été respectée. Masi Mideso regrette également que l'émission débat à la RTNC prévue par le Csac entre les cinq candidats gouverneurs n'ait finalement pas été réalisée.

"Nous étions allés voir les directeurs de programmes de deux télévisions pour parler avec eux du manque de professionnalisme de leurs médias dans le traitement des informations", ajoute Alexis Dunia, coordonnateur adjoint du Csac, qui constate que certains journalistes ont continué à dorloter les candidats au lieu de respecter les règles du métier.

En vertu de sa Loi organique n°11/001 du 10 janvier 2011, le Csac peut infliger des sanctions administratives (blâme, avertissement, suspension...) aux médias qui violent les règles d'éthique et de déontologie.

Hortense Basea

Un bureau pour quatre magistrats

(RCN J&D-InfoSud/Syfia/Mepad) Dans les cours et tribunaux de Kisangani, les magistrats et les juges se partagent de petits bureaux. Les auditions ou confrontations des prévenus et victimes se font devant plusieurs personnes. Ce qui viole le caractère secret de l'instruction.

Grâce au financement de la Monusco, le Tribunal de grande instance (TGI) de Kisangani devrait bientôt disposer d'une deuxième salle d'audience un peu plus spacieuse. Ce qui permettra de tenir plusieurs procès à la fois et de gagner ainsi du temps. Un appui appréciable, qui cache cependant la précarité des infrastructures des juridictions. Equiper ces dernières revient en principe au gouvernement central et au ministère de la Justice, ainsi qu'à celui des Infrastructures, selon l'Ordonnance N°08/074 du 24 décembre 2008.

Au TGI, pour le moment, un juge doit encore attendre que son collègue ait fini de traiter les affaires de sa chambre pour travailler à son tour. Avocats et justiciables perdent ainsi un temps considérable à patienter... Ce qui décourage certains citoyens de recourir à la Justice. L'exiguïté de l'actuelle unique salle d'audience ne permet pas à tous d'entrer. Les places sont rares et ceux qui sont là assistent parfois à une affaire qui ne les concerne pas en attendant leur tour...

Toujours au TGI, à part le juge président, les cinq autres juges se partagent deux bureaux. Ils sont trois dans une pièce de 3m² et utilisent une table à deux pour poser leurs dossiers. La situation est la même au Tribunal de paix de Kabondo, où quatre juges se partagent une pièce. Au Parquet de grande instance, quatre magistrats travaillent dans une pièce de 5m² sur des chaises en plastique. "J'étais seul dans ce bureau, mais, avec la nouvelle affectation, d'autres sont venus m'envahir. Je n'ai pas le choix", déplore un magistrat qui exerce depuis longtemps à ce Parquet. D'une vingtaine de magistrats, cette

juridiction est en effet passée à 45, avec la nomination de ceux dits de "tolérance zéro" depuis 2010. La Justice misait alors sur leur jeunesse pour lutter contre la corruption et insuffler un nouveau dynamisme, car cela faisait plusieurs années que la magistrature n'avait plus recruté.

Dans un même bureau...

Désormais, au Parquet, dans un même bureau, un magistrat notifie ses dossiers, pendant qu'un de ses collègues auditionne un témoin et qu'un autre instruit le dossier d'un policier portant sur l'abandon de famille... Devant chaque table, il y a des témoins, des justiciables, des prévenus ou encore des visiteurs. "Nilisikiya haya kusema djuu yabatu wengi" (J'avais honte de m'exprimer devant beaucoup de gens, Ndlr) expliquait dernièrement, un jeune prévenu pour violences sexuelles à sa mère à la sortie du bureau du Parquet.

Pourtant, l'article 32 de l'Ordonnance-loi n° 78-289 du 3 juillet 1978 relative à l'exercice des attributions d'officiers et agents de police judiciaire près les juridictions de droit commun dispose "que la procédure de l'enquête et de l'instruction pré-juridictionnelle est secrète. Toute personne qui concourt à cette procédure est tenue au secret professionnel dans les conditions et sous les peines prévues à l'article 73 du Code pénal. Seul le Procureur de la République peut, lorsque l'intérêt de l'enquête l'exige ou lorsque la mesure est impérieusement réclamée par l'opinion publique, autoriser par une décision motivée, la communication à la presse, de tels éléments d'enquête."

L'article 73 du Code pénal cité précise que : "Les personnes dépositaires par état ou par profession des secrets qu'on leur confie qui, hors le cas où elles sont appelées à rendre témoignage en justice et celui où la loi les oblige à faire connaître ces secrets, les auront révélés, seront punies d'une servitude pénale de un à six mois et d'une amende de mille à cinq mille zaires, ou d'une de ces peines seulement."

"L'instruction n'est pas publique"

"L'instruction permet de réunir toutes les preuves nécessaires au jugement, les actes et les pièces de procédures. Elle n'est donc pas publique. Au contraire, elle permet de conserver le secret de ce qui est connu des magistrats. Seuls les avocats peuvent avoir accès aux dossiers", explique Robert Smith Twayiru, un juriste. Plusieurs magistrats sont bien conscients de violer au quotidien le caractère secret de l'instruction pré-juridictionnelle. "Je me souviens d'un dossier de meurtre dont les renseignements ont circulé dans la ville pendant l'instruction, car d'autres personnes étaient dans notre bureau pendant l'audition...", se reproche l'un d'eux.

"Le Parquet de grande instance va bientôt construire un bâtiment avec des bureaux pour les magistrats", promet, sans donner de date, le Procureur de la République, Jean Placide Lusamba. En attendant, "malgré ces conditions de travail, les magistrats doivent avoir la conscience et la volonté de viser l'excellence. Et les citoyens continuer à faire confiance à la Justice du pays", exhorte Serge Bompengo, juge au TGI de Kisangani.

Hortense Basea

Des greffiers peu formés et mal équipés

(RCN J&D-InfoSud/Syfia/Mepad) A Kisangani, les anciens forment sur le tas des greffiers qui ne sortent plus d'une école spécialisée. Leurs connaissances et conditions matérielles insuffisantes sont très préjudiciables aux justiciables : dossiers perdus ou mal classés, jugements rendus hors délai, documents illisibles, etc.

Benjamin Bulambo, président du Tribunal de grande instance de Kisangani (TGI) ne cache pas sa satisfaction. Fin octobre, le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) lui a annoncé que deux greffiers de sa juridiction devraient bientôt être formés en informatique. "Pour promouvoir le genre, nous enverrons un homme et une femme", envisage-t-il.

Il faut reconnaître que les besoins en formations diverses sont criants... Ce Tribunal a ainsi dû dernièrement renvoyer deux procès à une et deux semaines. Pour le juge qui instruit ces affaires, le greffier avait certes remis l'exploit (acte de procédure rédigé par un huissier), mais pas à tous les intéressés, conformément à la loi. "C'est de l'inexpérience, car il est supposé maîtriser cette notion technique", dit-il. Une inexpérience qui explique, en partie, que les juges rendent parfois des jugements hors délai légal.

De son côté, le greffier titulaire du TGI souligne que le nombre de greffiers est également insuffisant. A l'heure actuelle, ils sont 14 pour les trois greffes (plus deux bureaux du Tribunal de commerce et de travail), alors que chaque greffe devrait en compter 20, estime-t-il. Le greffe est le lieu où sont déposés les originaux des jugements et les actes de procédure. Selon les articles 58 et 59 de l'ordonnance-loi 82-020 portant Code de l'organisation et de la compétence judiciaires, le greffier assiste le juge dans les actes et procès-verbaux. Il garde et authentifie les jugements, registres et tous les actes afférents à sa juridiction. Il renseigne les justiciables et délivre les copies des actes de justice.

Défaillante "mémoire de la Justice"

Dans la pratique, de nombreux greffiers et secrétaires des juridictions travaillent sans formation de base, même si des initiatives ponctuelles existent. En 2011, l'ONG RCN Justice & Démocratie a par exemple formé certains d'entre eux à la rédaction des actes de justice, l'archivage, la déontologie, la tenue des registres et des feuilles d'audiences. Auparavant, les greffiers sortaient de l'école de formation du personnel judiciaire, fermée il y a plus de 20 ans. Passé par cette école, le greffier divisionnaire (chef de tous les greffiers de la

Province Orientale) souhaite de tout son cœur sa réouverture. En attendant, seuls les anciens constituent une école pour les nouveaux. "J'ai personnellement initié une journée d'échanges en octobre sur les rôles du greffier, la manière de signifier les exploits et décisions aux intéressés. Ces problèmes sont très fréquents, déplore le greffier divisionnaire pour qui un greffier est la mémoire de la Justice."

Utiles, mais peu formés, les greffiers commettent parfois des erreurs très préjudiciables pour les justiciables. Maître Christian Fikiri, avocat au Barreau de Kisangani, explique qu'un de ses clients a fait six mois en détention parce que son dossier en cours était rangé dans les dossiers déjà classés... Un condamné a lui passé 15 jours supplémentaires en prison en septembre dernier, car son dossier avait disparu au greffe de l'auditorat. Il a donc fallu recourir aux registres du parquet...

Au manque de formation s'ajoute des conditions matérielles difficiles. Au TGI, la vieille machine à écrire est toujours là. Certains procès verbaux et actes de justice sont illisibles, car il manque parfois le ruban ou le papier carbone. Des greffiers demandent carrément aux justiciables de verser de l'argent pour aller faire saisir leurs pièces dans les bureaux publiques. Là, ils se servent du verso de feuilles déjà utilisées...

On trouve aussi des greffiers désorganisés et imprudents, qui perdent des éléments des dossiers en rentrant avec à leurs domiciles. A l'image de celui-ci qui dit avoir passé trois jours à chercher les brouillons des procès verbaux d'une audience avant de les retrouver sous des dossiers de son voisin de table... Pour tenter de limiter cette pagaille, en début d'année, le greffe civil du TGI a attribué des numéros à ces nombreux dossiers.

"Ces pièces techniques devraient être placées sur des étagères bien aménagées dans des locaux appropriés que les juridictions ne peuvent s'offrir", se désole le greffier titulaire du Tribunal de paix Makiso derrière une montagne de dossiers empilés sur sa table.

Trésor Boyongo

Des femmes détenues dans les maternités faute d'argent



Une maternité dans un hôpital © Mongongo

Pas facile pour les femmes démunies qui accouchent. Certaines maternités les retiennent comme "otages" pour les obliger à honorer la facture. Sans moyens, certaines y passent des mois et des mois. Elles doivent en outre soigner les bébés qui contractent des maladies sur place et se battre pour les nourrir. Elles laissent les nourrissons dans la chambre et vont se débrouiller pour rentrer dormir.

Dans une salle de l'Hôpital général de référence de Kabondo, on voit de bébés couchés sur les pagnes ou nattes à même le sol à côté de leurs mères. Ces femmes expliquent qu'elles n'ont plus droit à un lit. Après l'accouchement, elles doivent libérer les lits pour les donner aux autres. "Je suis ici depuis deux mois et je dors sur ce sac. Mon mari et ma famille n'ont pas encore trouvé les 30 000 fc (39 \$) demandés" explique, Tina une jeune maman de 28 ans. Elle et son bébé ne dorment plus sous la moustiquaire. Aminata, est là depuis 45 jours. Elle attend toujours que son mari, un policier vienne honorer la facture de 21 \$.

"A l'hôpital de référence de Kabondo ; de janvier à juin 2012 sur 52 femmes qui ont accouchées, 17 ont été retenues. Cinq ont profité de la distraction des gardes pour fuir et les 12 autres ont payé tardivement. En 2011, sur 78 femmes qui avaient accouché, 24 ont été bloquées à l'hôpital. Trois bébés sont décédés", témoigne un gestionnaire. L'accouchement simple coûte 21 \$ et par césarienne 120 \$. Mais s'il y a d'autres complications, la facture est encore plus salée. Les familles laissent des biens en gage ou la femme est bloquée jusqu'à apurer la facture. Un vrai calvaire. Si pour certaines les maris n'ont pas de moyens, d'autres sont irresponsables. "Au lieu de venir payer la facture, mon mari fait son ambiance", regrettait Tina.

A l'hôpital général de référence de Makiso, sur 122 naissances enregistrées en 2011, 22 femmes ont été retenues. Au premier semestre 2012, de huit femmes qui étaient otages pour insolvabilité, deux ont retiré leurs bébés de la couveuse pour fuir. Le docteur Bob Tshoko, chargé du programme de santé de la reproduction à la division provinciale de la santé explique que, grâce aux appuis des partenaires, certains hôpitaux ont appliqué des bas tarifs pour aider les femmes. Mais une fois, le projet fini, les prix remontent, ce qui complique la situation.

Francine Kitenge, stagiaire des Sic de l'Unikis

Isangi

Des malades meurent dans des églises et chez des guérisseurs

(RCN J&D-InfoSud/Syfia/Mepad) A Isangi, en Province Orientale, de nombreux malades meurent dans des églises et chez des guérisseurs. Au lieu de les envoyer à l'hôpital, pasteurs et féticheurs leur promettent la guérison.

La justice peine à réprimer une pratique dangereuse, ancrée dans les mentalités.

Une évolution inquiétante. Dans le territoire d'Isangi, à 125 km à l'ouest de Kisangani, de nombreux malades retenus dans des églises pour prier au lieu d'être envoyés à l'hôpital, y meurent. D'autres succombent après avoir consommé diverses potions chez de prétendus guérisseurs. En août dernier, deux personnes sont ainsi décédées à Yalosuna, après avoir avalé une plante médicinale traditionnelle. La troisième, réanimée pendant deux jours au centre de santé du village, a finalement eu la vie sauve. Selon Joseph Ngwangwa, chef de chefferie Kombe (dont Yalosuna est le chef lieu), "des morts pareilles sont fréquentes dans notre milieu". Depuis le début de l'année, la coordination de la société civile du territoire d'Isangi a enregistré 30 décès dus à la consommation de plantes médicinales chez des guérisseurs traditionnels, comme celui, en octobre dernier, au village Wenge Haut. Dans les chambres de prière de certaines églises, on assiste à d'autres drames. "Quatre personnes sont décédées du choléra parce qu'elles étaient retenues dans des églises pendant l'épidémie. Les pasteurs leur disaient de prier, car elles étaient victimes d'un mauvais sort...", regrette Charles Lobanga, médecin chef de zone de santé rurale d'Isangi.

Homicide involontaire et escroquerie

Selon le rapport des autorités sanitaires, plusieurs permanences de prières et guérisseurs traditionnels ont retenu des malades dans leurs maisons entre mai et juillet 2012, pendant l'épidémie de choléra, au lieu de les envoyer se faire soigner à l'hôpital, causant ainsi plusieurs décès. Le plus souvent, la famille du défunt ne dit rien. Et, quand elle réagit violemment, le pseudo pasteur ou guérisseur a déjà pris la fuite...

"Tous ces gens devraient être interpellés et sanctionnés par la justice !", plaide Jérémie Imomola, président de la société civile d'Isangi. Selon le Code pénal congolais, ces personnes peuvent être punies pour homicide involontaire. L'homicide involontaire que l'on appelle aussi "homi-

cide par imprudence" est puni par l'article 53 de ce Code, qui dispose que : "Quiconque aura involontairement causé la mort d'une personne sera puni de trois mois à deux ans de prison et d'une amende (20 à 1 000 \$, Ndlr)." L'article 52 précise qu'"est coupable d'homicide ou de lésions involontaires celui qui a causé le mal par défaut de prévoyance ou de précaution, mais sans intention d'attenter à la personne d'autrui".

Robert Smith Twayiru, un juriste, précise : "La faute ou le défaut de prévoyance existe lorsqu'une personne a prévu comme possible ou probable le résultat funeste que pouvait produire indirectement son action". Souvent, féticheurs et pasteurs prétextent vouloir guérir un malade. "Plusieurs maladies d'origine démoniaque dépassent la médecine moderne. C'est à ce niveau que Dieu intervient", croit Michel Lisimo, leader spirituel du groupe de prière Full Gospel. "Même dans ce cas, ces pasteurs et féticheurs devraient être poursuivis pour escroquerie, pense M. Twayiru, car ils font naître l'espérance d'une guérison pour abuser de la confiance ou de la crédulité des malades". L'article 98 du Code pénal punit l'escroquerie de trois à cinq ans de prison et d'une amende de 20 à 1 000 \$ ou d'une ces peines seulement.

Peu de plaintes et d'arrestations

La coordination de la société civile d'Isangi estime, elle aussi, que les pasteurs et guérisseurs qui n'ont pour but que le profit (argent, poules, chèvres, etc.) utilisent la ruse et exploitent la misère de la population. Cependant, localement, rares sont les citoyens qui dénoncent ces agissements irresponsables, même lorsque leurs proches décèdent.

"Par peur de malédiction, la population ne vient pas se plaindre. Pourtant, nous avons transféré en septembre au Parquet à Kisangani le guérisseur qui a provoqué la mort de deux personnes à Yalosuna", répond un officier de police judiciaire (OPJ) du commissariat d'Isangi face aux accusations d'impunité de la société civile. "Nous

l'avons arrêté avec sa femme comme complice, car c'est elle qui avait préparé ces plantes toxiques", ajoute-t-il.

Le rapport de la société civile (juillet à septembre 2012) dénombre pas moins de 150 lieux des prières et de pseudo guérisseurs. "Nous attendons l'arrestation du féticheur qui a tué notre frère à Wenge Haut, mais cela traîne", regrette Victorine Bolamba, présidente de l'ONG Femme plus. Elle dénonce également le permis d'exercice délivré à ces guérisseurs par l'administration locale. Depuis octobre, l'administrateur du territoire d'Isangi, Makanda Mwamba, a toutefois annoncé la suspension de la délivrance de ces documents aux nouveaux féticheurs. Les plus anciens, eux, continuent à exercer...

Joseph Bassay

ABONNEMENT

Pour encourager l'équipe des journalistes de Mongongo dans leur travail de vous informer régulièrement en toute indépendance de ce qui se passe dans votre milieu proche, souscrivez un abonnement de soutien.

Tarif des abonnements

- Abonnement ordinaire : 1 an (24 numéros) : 30 \$
- Abonnement de soutien : 1 an (24 numéros) : 50 \$ minimum

Abonnements payables :

- Au journal Mongongo, 1/A, Avenue Tshatshi à côté de Bego Congo, Commune Makiso
Mail : journal_mungongo_kis@yahoo.fr
- Gertrude Nabiata, +243 (0) 85 338 06 84.
- Jimmy Bakelenge, +243 (0) 85 338 93 25.
- A Syfia international, 20 rue du Carré du Roi, 34000 Montpellier, France
Tél : 33 (0) 4 67 52 79 34 Fax : 33 (0) 4 67 52 70 31
Mail : leplaideur.ilb@wanadoo.fr

Références bancaires :

Compte SYFIA INTERNATIONAL Assoc. à la BFCC de Montpellier
Code RIB : 42559 - 00034 - 21027811202 - 40
IBAN FR76 4255 9000 3421 0278 1120 240 BIC CCOP-FRPPXXX
ou Chèque bancaire à l'ordre de SYFIA INTERNATIONAL - Libellé en Euros

Des militaires fabriquent des briques pour nourrir leurs familles

Au camp militaire de Lumbumbu dans la commune de Mangobo, certains militaires et leurs femmes fabriquent des briques d'argile pour compléter leur solde. Une activité qui permet de scolariser les enfants mais détruit l'environnement du camp.



Une briqueterie au camp Lumbulumbu © Mongongo

En entrant au camp militaire de Lumbumbu I dans la commune Mangobo, on voit ça et là, des briques adobes couvertes de bâches sous les vérandas des maisons, sous les hangars construits en pailles et dans la cour du camp. Les unes sont en train de sécher, d'autres cuisent dans les fours, d'autres encore attendent d'être évacuées par les acheteurs.

Depuis peu, les militaires qui habitent ce camp se servent des collines argileuses de la concession pour fabriquer des briques cuites très demandées par les constructeurs. Les

collines rasées, d'autres creusent des trous qui laissent des ravins.

Le revenu de cette activité permet ainsi aux familles des militaires des forces terrestres, navales, aériennes et de l'auditorat qui y habitent de compléter leur maigre solde, entre 50 et 100 \$ selon l'un d'eux. Pour 1000 briques fabriquées et vendues à 90 \$, ils gagnent au moins 35 \$ de bénéfice. Ce qui permet de scolariser, nourrir, vêtir et soigner les enfants. "J'ai sept enfants. Deux à l'université et les autres aux écoles primaire et secondaire. Et s'ils étudient tous, c'est grâce aux

briques que nous faisons et vendons, depuis deux ans", témoigne un autre militaire.

Ces militaires ne travaillent pas seuls. Leurs femmes et enfants sont mis à contribution pour diminuer le coût de la main d'œuvre des jeunes pour dégager l'argile et le transporter, pour monter le four... "Nous ne travaillons que les jours de repos. C'est pour cela nous payons des jeunes qui travaillent avec nos femmes et enfants", explique un officier.

Des ravins propices aux moustiques

Il y a une forte demande en briques en ville pour les chantiers de construction. Depuis les guerres, face à la rareté et au coût élevé des briques en ciment, l'utilisation des briques cuites dix fois moins chères a repris comme à l'époque coloniale. Une aubaine pour les propriétaires des fours situés en ville.

Tous cherchent à produire davantage pour satisfaire la clientèle et gagner de l'argent. Peu se soucient de la protection de l'environnement. Dans ce camp, les eaux de pluies stagnent dans les ravins. Ce qui favorise la multiplication des moustiques. Les arbres disparaissent. Un militaire qui travaille à l'auditorat militaire souligne que l'Etat major provincial de l'armée a arrêté au mois de juillet certains militaires qui font ces briques. Mais un autre militaire rencontré dans sa briqueterie affirme avoir l'autorisation de sa hiérarchie. Les habitants jettent les déchets ménagers et autres immondices dans ces ravins pour les combler.

Alois Yenga, stagiaire des Sic de l'Unikis

Le camp de police militaire en ruine, les familles dorment au froid

Depuis le mois de juillet, les pluies qui s'abattent régulièrement sur la ville de Kisangani compliquent davantage la vie des familles des policiers qui habitent le camp de police militaire connu sous le nom de camp PM. En effet, sur les 75 blocs d'habitations, seuls dix seulement sont dans un état acceptable. Les autres manquent de tout : portes, fenêtres, toitures... Les parents et les enfants se divisent les pièces par des pagnes. Construit en briques cuites et couvertes en tuiles depuis l'époque coloniale, c'est le plus grand camp qui loge le gros des officiers de la police nationale congolaise de la ville de Kisangani. Chaque appartement comprend deux chambres et un salon. Le commissaire Jules Tshumba, commandant du camp explique qu'"aucune initiative de réhabilitation n'est encore signalée".

Pour se protéger contre les intempéries, les policiers mettent des bâches, des morceaux des tôles et des pailles ou encore des imperméables militaires faute des tôles. Des planches et des pagnes remplacent des fenêtres et portes. Mais rien ne résiste cependant aux fortes pluies.

Quand il pleut, les femmes mettent des casseroles de cuisine dans des coins de la maison pour recueillir l'eau qui coule de la toiture. "Ça suinte partout pendant la pluie. Quand il pleut les femmes balayent pour évacuer l'eau, elles posent des bassines sur les lits... Certaines déplacent les enfants et les autres biens", décrit Pauline, épouse d'un policier. "Il avait plu fortement un jour, à mon retour, j'ai trouvé mon bébé d'environ deux semaines qui couchait dans la chambre mort de



Une maison délabrée au camp PM © Mongongo

froid", témoigne tristement une jeune femme qui a commis l'erreur de laisser son bébé seul. La pluie a bloqué la maman là où elle est partie.

Selon Sophie Motimbo, infirmière au poste de santé du camp PM, "le paludisme, la fièvre, la rhume sont des maladies dont souffrent cette population".

Rachel Mbuyi, stagiaire des Sic de l'Unikis

ECHOS DE PROVINCE

Isangi

Après la rougeole, des enfants meurent de malnutrition

Atteints par la rougeole, de nombreux enfants du territoire d'Isangi ont du mal à manger. Beaucoup souffrent ainsi de malnutrition, certains en meurent. Les moyens manquent pour les soigner. Seule parade, vacciner les enfants pour qu'ils évitent cette terrible maladie.



Une enfant malnutri dans un centre nutritionnel de Kisangani © Mongongo

Du 1er au 15 novembre 2012, le centre nutritionnel Malaika de la Caritas dans le territoire d'Isangi à 125 km à l'Ouest de Kisangani en aval du fleuve Congo a enregistré 45 enfants malnutris. Un record jamais atteint depuis sa création il y a cinq ans. "Nous n'avons jamais connu un nombre aussi élevé

d'enfants malnutris comme ce mois" témoigne Charles Gelongo du centre nutritionnel Malaika d'Isangi. Il est trois fois plus important qu'en septembre. En effet, depuis avril 2012, l'épidémie de rougeole sévit dans la cette zone de santé. L'on compte plus de 50 décès sur 1000 malades. "La rougeole est le boulevard de la malnutrition. L'enfant atteint de rougeole se trouve extrêmement fatigué, il mange peu", précise le docteur Cyprien Loseya, médecin chef du district sanitaire Tshopo Lomami. Faible, l'enfant est également exposé à toutes sortes de maladies.

La situation est la même dans les centres de santé des villages situés à 30 km d'Isangi centre. On y voit des enfants ventres bedonnants mais amaigris, la peau jaunâtre collée aux os. Certains arrivent encore malades de la rougeole. "Mes deux enfants ont souffert de la rougeole il y a deux semaines. Maintenant, ils mangent difficilement à cause des plaies dans leurs bouches.", explique Marie, une mère.

Besoin de médicaments

Mais le centre nutritionnel Malaika ne dispose pas de moyens pour soigner ces enfants. Selon la Caritas, sur 45 enfants seuls cinq enfants ont été internés. Les maigres recettes des trois chambres d'hôtel de la structure sont insuffisantes. Les parents qui peinent déjà à déboursier 10 000 à 15 000 fc (10 à 17 \$) pour soigner la rougeole, ont du mal à trouver entre 80 et 100 \$ pour qu'ils puissent se réalimenter. Le docteur Cyprien Loseya souligne être en discussion avec l'Oms pour un appui en faveur des malnutris.

Mais les médicaments seuls ne suffisent pas. Il faut aussi une bonne alimentation. "Je donne plus de poisson à mes trois enfants malnutris. Je pense que ça ira par la grâce de Dieu", témoigne Jean Marc, un parent au village Yafole. Les infirmiers et la Caritas qui passent dans les médias, demandent aux parents de donner aux enfants des fruits, du lait, de la bouillie de maïs et soja...

Le docteur Charles Lobanga conseille aux parents d'amener régulièrement les enfants à la vaccination de routine de la rougeole. "Il faut éviter tout traitement à domicile de cette maladie", martèle-t-il. Grâce à l'Unicef, le personnel soignant administre jusque dans les villages le vaccin gratuit contre la rougeole d'octobre à décembre.

Joseph Bassay

Les femmes au chantier, les hommes au nganda

Depuis le mois de juin, une trentaine de femmes de Yaekela, un village situé sur la rive droite de la cité d'Isangi (125km de Kisangani) en aval du fleuve Congo fournissent en sable et graviers le chantier de construction d'une école du village. Le programme de relance de l'agriculture en Province Orientale (PRAPO) qui finance ces travaux a décidé de confier exclusivement aux femmes le soin de fournir le chantier. Une activité qui permet à chacune de se faire un peu de sous qui renforce leur capital. Avant, ces femmes faisaient la pêche et le petit commerce avec leurs maris. L'entreprise se félicite de cette main d'œuvre féminine. "Elles ne sont pas exigeantes comme les jeunes qui demandent de l'argent avant le travail", avance Dieudonné Amboyo, un maçon. Les hommes fournissent les briques cuites.

Mais le travail n'est pas de tout repos. Dès 6h du matin, elles louent des pirogues pour aller à 500 m dans les îlots situés en face du village pour extraire ces matériaux et les ramener jusqu'au Beach du village.

De là, elles poussent encore les brouettes remplies de sable et de graviers sur environ 200 m. "Nous louons les pirogues entre 2000 et 3000 fc par jour. C'est ainsi que devons prendre une bonne quantité pour ne pas travailler à perte", explique Alphonsine Abibo, qui effectue cinq traversées par jour. Une brouette de gravier coûte 1000 fc (1\$) et celle de sable 500 fc (0.5\$). "J'ai totalisé 100 brouettes de sable en trois jours et on vient de me payer 50 000 fc d'un coup", se réjouit Constantine Wanatilomwi, une mère de quatre enfants. "Je suis veuve, ce que je gagne m'aide à payer la scolarité de mes deux enfants tous aux humanités", explique Jalia Wana assez souriante. Vers 16 h ces femmes rentrent pour commencer les travaux ménagers. Elles se plaignent cependant de ne pas être aidés par leurs hommes qui passent le plus clair de leur temps à siroter la bière locale et à jouer au jeu de dame. "Ils ne nous viennent pas en aide. On négocie avec les jeunes garçons qu'on paie pour nous aider", regrette Germaine.

Elie Trésor Lobanga

Courrier des lecteurs

Quel avenir pour le nouveau Gouverneur ? La voirie urbaine, l'épineux problème de courant, l'adduction d'eau potable pour tous, le problème d'exploitation de bois illégal qui détruit notre environnement avec les conséquences que nous connaissons, l'insalubrité public et l'éclairage public seront sur sa table. Notre belle ville autre fois "Boyoma Singa Mwambe" n'est plus que l'ombre d'elle-même. Belle initiative en créant une institution comme "Ecole de formation des techniciens du foncier" mais alors, faudra-t-il songer ne fût ce qu'aux infrastructures avant de commencer et d'éviter de plaintes souvent non fondées. (Réaction à l'article paru sous le titre "Province Orientale. D'énormes défis attendent le nouveau gouverneur" dans la publication N° 67).

MSc BIYE Alphonse, chercheur à Kisangani

Encore un grand merci pour la revue Mongongo. C'est à travers Mongongo que j'ai appris les nouvelles de la mort de l'Abbé Buse. Un grand est parti. Mes condoléances en tout cas. Au moins avec Mongongo, je me console en le lisant. Réaction à l'article paru sous le titre "L'archidiocèse de Kisangani pleure l'Abbé Hubert Buse" dans la publication N° 67).

Père Zoé Musaka, Prêtre Combonien en Italie

Basoda bakomi kosala brique mpo na koleisa mabota ma bango

O camp ya basoda ya Lumbulumbu o etando ya Mangobo, boko basoda elongo na basi ba bango bazali kosala brique zambi lifuta lizali moke. Esungaka bango kofutela bana ba bango kelasi kasi mosala mona mozali kobebisa camp.



© Mongongo

O boingeli o camp ya basoda ya Lumbulumbu 1 o etando ya Mangobo, okomono brique epai na epai bazipi yango na bache o ba-veranda ya ndako, mosusu na nse ya hangar to libanda lya camp. Bazali kokaukisa yango, kotumba na fulu mpe mosusu bazali kozela basombi baya komeme yango. Eleki mikolo, basoda bazali kovanda o camp ena bakomi kotimola ngoma izwami wana mpo na kozwa mabele malamumu ya kosala brique ya kotumba. Brique ikomi lelo kosombama mingi na baye bazali kotonga bandako. Ngomba isusu ikomi patatalu, isusu ikomi mabulu manene batimoli mango mpe matikali se ndenge wana.

Mosolo bakozwa wana ekosalisa mabota ma basoda ba forces terrestres, navales, aériennes mpe baye ba auditorat bavandi wana mpo ebakisa lifuta lya bango. Bazwaka banda 50 \$ kin'o 100 \$ elobaki moko wa bango. Soko bateki brique 1000 na 90 \$, bazwaka bongo litomba lya 35 \$. Wana esungaka mpo na kofutela bana kelasi, koleisa bango, kosombela bango bilamba mpe kosalisa bango ntango babeli. "Nazali na bana sambo. Babale o université mpe basusu o secondaire mpe primaire. Yebaka 'te soko banso bazali kotanga, ezali se mpo ya brique tozali kosala mpe koteka ekoki bongo mbula mibale", elobi moko wa basoda.

Basoda bana basala mosala mona bango moko te. Basi mpe bana ba bango basalisaka bango mpo 'te babungisa mosolo mingi te na bilenge baye batimolaka mabele komeme mango mpo na kobungisa fulu... "Tosalaka bobele mikolo mya bopemi. Yango wana tofutaka bilenge basalisaka basi na bana ba biso", elobi officier moko.

Mabulu makomi ndako ya ngungi

Brique ikomi kosombama mingi awa na engumba o bisika bazali kotonga. Banda bileko bya bitumba, beton ekomi ntalo mingi. Yango wana bakomi kosombama mingi brique ya kotumba zambi yango ezali na ntalo na nse mbala zomi koleka. Bato bakomi lelo kosalela yango mingi lokola o eleko ya colonie belge. Tala libaku lilami mpo na baye bazali na fulu ya brique awa o engumba.

Banso balingi kotumba brique mingi mpo bateke na basombi bakomi ebele mpe bazwa mosolo. Kasi bobele bato moke nde balukaka bobatela bisika bazali kotimola mabele. O camp ena ya Lumbulumbu, masaka ma mai ma mbula mazali o mabulu batimolaki mabele. Yango ekosala 'te ngungi ibota mingi mpe nzete isila. Soda moko asalaka na auditorat ayebisi 'te Etat major provincial ya bango ekangaki o sanza ya sambo boko basoda basalaka brique. Soda mosusu azalaki o esika ya kotumba brique ayebisi 'te azwaki ndingisa ya bakonzi baye. Bavandi nzinganzinga bakendeke kobwaka bosoto o mabulu mana mpo 'te batondisa mango.

Alois Yenga, stagiaire des Sic de l'Unikis

O Kisangani, bilo moko mpo na ba-magistrat banei

O bisambiseli (cours et tribunaux) bya Kisangani, ba-magistrat na bazuzi basalaka esika moko na bilo ya mike. Bato mingi bayokaka ndenge baye bafundami bazali kosamba. Wana ezali lisusu na sekele te lokola esengelaki 'te ezala ntango moto azali kosamba.

Na lisalisi lya mosolo eutaki na Monusco, Tribunal ya grande instance (TGI) ya Kisangani esengelaki ezwa esika esusu enene ebongisami mpo ya kosambisa bato (salle d'audience). Ekosala wana 'te basambisa bato mingi mbala moko mpe kozwa bongo ngonga ya kotala makambo malamumu. Lisalisi lina lizali lya litomba mpe limonisi ndenge bisambiseli bizwi bisika bya malonga te. Bobongisi bisika bina ezali lotomo la mbula matari ya ekolo mpe ya ministère etali mambi ma bosomebo na ministère etali botongi na bolandanaka bongo na ordonnance N°08.074 ya mwa 24/12/ 2008.

O TGI, bobele zuzi moko akozela kin'o moninga wa ye asilisa makambo azali na mango mpo atikela ye esika. Ba-avocat elongo na bato basengeli kosamba bakoumela bongo libanda... Yango wana bato mingi balingaka kokende o bisambiseli te zambi bayebi 'te kuna bakolekisa ngonga mingi. Salle ya audience ezali moke koleka mpe na yango banso bakoki kokoto kuna te mpo na kosambisa makambo ma bango. Bisika bya kovanda bizali moke mpe mingi bakoumela batelemi na bozelaka 'te basilisa kosambisa baye bakutaki kuna naino bakati makambo ma bango te...

Bobele o TGI, kaka juge président nde azali na bilo ya ye moko. Basusu batano basengeli basalela bilo ibale izwami kuna. Bazali bazuzi basato o ntei ya bilo moko ya 3m² mpe bakosalela se mesa moko bato babale mpo na kotiya ba-dossier ya bango. Se ndenge moko o Tribunal de paix ya Kabondo wapi bazuzi banei bazali o bilo moko. O Parquet ya grande instance, ba-magistrat banei bazali kosala o bilo moko ya 5m² na kiti ya plastique. "Nazalaki ngai moko kasi awa batindi bazuzi basika bayebi kokamola ngai, nakoki kosala ndenge mosusu te", eyebisi moko wa bango aumeli wana o parquet. Bazalaka pene ntuku mibale, lelo bakomi 45 bakisa baye batindamaki mpo na kokisa mokano "tolérance zéro" banda 2010. Mosala mwa bsembo atiyaki mingi makanisi na ba-zuzi bilenge mpo na kobundisa mbeba lokola madesu ya bana mpo na koluka nzela ya kosembola mosala. Eleki mbula mingi bazalaki kozwa o mosala bazuzi basika te.

O bilo moko...

Banda lelo, o Parquet, na bilo moko magistrat moko nde akomi kotala ba-dossier ntango wana moko wa baninga ba ye azali koyokamela nzeneneke (témoin) mpe mosusu azali kotala dossier ya pulusu oyo asundolaki libota

lya ye... O boso bwa mesa moko moko banzeneneke bazi, baye bafundami, baye bafundi makambo bakisa mpe bampaya. "Nayokaki nsoni koloba zambi bato bazalaki ebele" elobaki elenge oyo afundamaki na likambo lya kotambola na mwasi na makasi. Azalaki bongo koyebisa mama wa ye moboti ntango babimaki o bilo ya parquet.

Nzokande article 32 ya ordonnance-loi n° 78-289 ya mwa 03/07/1978 etali makambo ma bosambisi eyebisi 'te manso etali kosamba ya libandela eleka na sekele. Oyo akosala yango te akozwa etumbu engebene na article 73 ya code pénal. Bobele procureur nde akoki kosala yango soko amoni 'te bato mingi balingi bayeba likambo lyango soko lisalemaki ndenge nini. Wana akoki koloba likambo lyango na bapanzi nsango.

Article 73 ya code pénal eyebisi 'te soko moko ayebisi sekele ya likambo ya kosamba naino bazuzi bapesi ye ndingisa te, akozwa eumbu ekasi banda sanza moko kin'o motoba mpe na lomande banda 1000 kin'o 5000 zaires, to ya yoko etumbu.

"Kosamba ya yambo ezalaka o boso bwa bato te"

"Kosamba ya yambo nde epesaka nzela ya koyeba ndenge ya kolandela likambo. Yango ezalaka o boso bwa bato te. Yango esalisaka 'te ebomba sekele ya makambo maye mayebani nab a-magistrat. Bobele ba-avocat nde bakoki koyeba makambo makomami o dossier ya baye bazali kosamba, elobi Robert Smith Twayiru, juriste. Ba-magistrat mingi bayebi 'te bazali kobuka mbala mingi mobeko mona. "Nayebi likambo moko ya koboma moto lisalemaki. Naino basambisi te sekele ebimi libanda, engumba mobimba eyebi lyango mpamba te bato bazalaki o bilo ntango bazalaki koyokamela moto afundamaki...", elobi moko zuzi.

"Parquet ya grande instance ekozwa ndako ya sika na bilo mpo ya ba-magistrat, elobaki procureur wa république Jean placide Lusamba atako ayebisaki mikolo misala mya botongi mikobanda te. Nabozelaka bongo atako mikakatano mimononi o nzela ya bozangi bisalelili nde esengli, ba-magistrat basengeli bazala na motema ya kobongisa makambo 'te matambola malamumu. Wana, bana nsomi bakotiya elikya na bisambiseli bya mboka ya bango, elobi Serge Bompengo, zuzi o TGI ya Kisangani.

Hortense Basea

Hasara kutokana na maandamano mjini Kisangani

Wakaaji wengi wameharibikiwa na fujo iliyotukia novemba 20. Kisha kuchomwa moto Tribunal de Paix ya Kabondo imekosa nafasi ya kukata maneno. Madossiers ililunguwa yote. Ceni (commission électorale nationale indépendante) inashindwa leo kuleta duplicata ya carte d'électeurs kwa wafanyakazi wa serkali ambao mshaara unalipwa kwenye benki.

Kisha kupewa ruhusa na Mea wa Kisangani (Maire de la ville) novemba 20 wanafunzi wa université de Kisangani waliandamana mjini Kisangani kutokana na waasi wa M23 (mouvement du 23 mars) kuuwamia mji wa Goma. Mara waliposhuka uzunguni (ville) wanafunzi wa Unikis walikutana na wengine kutoka instituts supérieurs. Maandamano ya upole ikatosha fujo ofisi ya Monusco ikatiwa moto na kutupiwa majiwe, vyombo na ofisi za serkali kuvunjwa na kutiwa moto. Ofisi ya Ceni, ofisi ya PPRD, kituo cha polisi, tribunal de paix ya Kabondo na madossiers ikachomwa.

Magaribi ya 20 novemba mea Augustin Osumaka akakondaner fujo kama hii. Amesema kuwa "watu wabaya walijiingiza kati ya wanafunzi na kuleta fujo". Augustin Osumaka ameona kuwa wanafunzi walikosa wa kushimamia maandamano. Waziri wa mambo ya ndani (intérieur) akafika mji Kisangani kutaka kujua sababu gani fujo Kisangani ambapo imesemekana raisi na PPRD kupendwa sana. Waziri amesema "ni lazima raia na viongozi wa nchi kusilikizana kama zamani". Waziri aliongea na wote (makanisa, wanafunzi, wabunge, société civile, wanasiasa...).

Dossiers zote za Tribunal zimechomwa

Monusco imejenga salle d'audience ya Tribunal de Paix ya Kabondo katika mtaa wa Makiso upande wa Tribunal de Grande Instance. "Tumepotelewa vyote. Dossiers zote zilichomwa. Sijue tuanzia wapi" amesema président wa Tribunal de Paix ya Kabondo. "Waandamanaji walitukuta kati ya masambo. Hatungikimbia wangetukamata ku mwili" amesema kusema mwenye kiti wa tripaix.wenye kusamba wamerudiliya masambo tangu mwanzo. "Client wangu lazima aanzilie procédure na mtu alikuwa akinjea wakate maneno leo" amejuta maître Christophe N'tanda Mastaki anayemtetea Irène Lukusa. Huyu alikuwa na kitumaini kuona mme wake na mdogo wake kulipa dommages et intérêts. Kwa mjibu wa maître Chico Bekoma wa Tribunal de Grande Instance "waavocats wanapashwa kuanzilia madossiers na numéros nyipya". Magistrat mmoja amesema kuwa preuves zingine hazitaonekana kwa wepesi hapa ordinateurs, motos, conglateurs, televishen zilichomwa ao kubebewa.

Haitawezekana kupata duplicata ya carte d'électeur

Waandamanaji walichoma na kupora (pillé) ofisi ya Ceni. "Tumepotelewa vyote" amesema Christophe Limanga secrétaire exécutif wa Ceni jimboni. Mashini ya duplicata na carte vierge ilichomwa moto. "Mashini ile ilitusai-

Vyombo vya habari kasemelea upande mmoja

Mjini Kisangani, wagombea (candidats) wawili wamevistaki vyombo vya habari kwenye Csac (conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication) kutokana na hali vyombo hivi vilipendelea wagombea wamoja kuliko wengine wakati wa uchaguzi wa liwali wa jimbo. Csac inashindwa kuheshimisha sheria inayoangalia upashaji habari.

Tarehe 27 oktoba iliyopita, shirika la Groupe Justice et Libération lilitangaza barua (communiqué de presse) na kuchongea kuwa ni ujumbe (message) wa mgombea mmoja tu kati ya watano ambao ulipitishwa RTNC (radio télévision nationale congolaise). Ujumbe mwenyewe ulielekea wabunge (députés provinciaux). Groupe Justice et Libération ilitangaza kuwa "Vyombo vya habari ni vya wakongomani wote. Kama sivyoni uzuni kwa raia (populations)".

Vyombo vya habari vya serkali ni kwa faida ya wote kusema wazi wanalowaza kufatana na article 24 iliyo katika Constitution ya Kongo ya 18 februari 2006. Kisha pale code de bonne conduite pamoja na sheria juu ya upashaji habari (loi sur la presse) ya juni 22 mwaka 1996 vinatanzaga kuwa watu wote ni sawa mbele ya vyombo vya habari wakati wa uchaguzi.

Mbele ya uchaguzi wa liwali wagombea wawili waliichongea RTNC kwenye Csac. Mmoja wao hakuona video ya kufika kwake Kisangani katika televishen huko chombo cha habari kikipitisha tu video ya mgombea mwengine. Wa pili alitisha (menacer) kustaki mahakamani (justice) mwishowe akaacha maneno yenyewe. "Kuna spots mbili ya wagombea ambayo haikupita kwetu sababu ya kukosa kulipa" amesema Etienne Bwande kiongozi jimboni wa RTNC. Chef technique wa RTNC amesema "tulitapitisha projets de société ya wagombea wote".

Kupendeleana inapita

Si upande wao tu vyombo vya habari hata wapasha habari (reporters) wamefanya kazi na kupendeleana. Kipengee cha 3 (article 3) cha kitabu cha tabia na kanuni za kazi (Code de déontologie et d'Ethique) cha wapasha habari wakongomani inasema ni sherti (obligation) "kupasha habari bila kupendelea upande wowote na kumpa kila mtu wakati aseme". "Kisha pale Charte de Munich (1971) kutoka kwa FKJ (fédération internationale des journalistes) inakataza mpashahabari kufanya publicité ao propagande. Kiongozi

mmoja wa chombo cha habari amesema "Utakuta wakati wa bulletin d'informations kumetajwa majina ya wagombea ao kumepitishwa video ya propagande".

Kwa mjibu wa Gilbert Risasi, kiongozi wa Omec jimboni (observatoire des medias congolais) "ilionekana wapashahabari wengine kushiriki conférence de presse na kisha kukosa hata kuonyesha kwenye televishen", "haitoshe mpashajihabari huyu amekataa hata habari za mwenzake kupita", amesema rédacteur en chef huyo. "Kisha yeye kulipa habari za mgombea lakini mkubwa wangu wa kazi alikataa" amesema mpashahabari huyu. Padri Victor Mbatu kiongozi wa RTA (radio télévision amani) amesema kuwa alikataa émission moja kumpitisha mgombea mmoja aseme hovy juu ya uchaguzi. Masi Mideso kiongozi wa Canal Orient ya mgombea mmoja amesema kuwa "chombo chake cha habari kilipitisha habari na ujumbe (message) yote iliyolipwa na wagombea".

Anachosema Csac ni bure

Mbele ya uchaguzi wa liwali Csac ilivionya (avertit) vyombo vya habari katika mkutano ikiwaomba kuwa na bei moja juu ya publicité na utangazaji (diffusion). Csac iliomba kwa redio na televishen kuwapitisha wagombea bila kupendeleana, wapewe mda mrefu mfupi hali moja. Lakini hakuna kilichofanyika. Mideso ameuzunika (regrette) kuona émission débat iiyopangwa na Csac ku RTNC kutofanyika kati wa wagombea wote watano.

"Tuliwaona wa chefs de programme wa televishen mbili kama ni vibaya kupasha habari ya kupendelea" amesema Alexis Dunia wa Csac ambaye ameona kuwa "wapashahabari wengine walibembeleza wagombea kuliko kanuni za kazi ya upashaji habari". Csac inaweza kuvikaripia (blâme), kuvionya (avertissement) ama kuvishimamisha kazi (suspension) vyombo vya habari vitakavyokwenda kinyume na loi organique ya januari 10 mwaka 2011.



L'amigo saccagé du tribunal de paix de Kabondo © Mongongo

diya waalimu kupata duplicata sababu ya malipo ku benki. Itakuwa je leo ?" amejuliza Christophe. Haitoshe wasuppléants bungeni watakosa kuwa validés sababu ya dossiers zao kuchomwa. Imprimantes, maordinateurs, CD et mabarua mengi juu ya uchaguzi tangu miaka 8 sasa imelungua. "Inaomba kuanza tena kuchapa (cartographie des sites) nafasi ya kuvoter kote jimboni" amesema Christophe. Thuraya, téléphones, internet, vyote viliharibishwa sasa ni kugumu kiongea na territoires. Kwa mjibu wa Christophe itakuwa nguvu kuanza tena kufaire signer bâtemoins maprocès verbaux, fiches ya resultats ya uchaguzi. Itakuwa tena vigumu kwa wanafunzi kufanya recherches yao. Hatujue kama tutapata tena liste ya wafanyakazi wakati wa uchaguzi wa novembre 2011. Christophe Limanga ameomba ofisi ya Ceni kutengenezewa haraka iwezekanavyo kwa kazi kuanza.

Trésor Boyongo, Christian Uzilo na Pépé Mikwa

MONGONGO Journal de proximité

1/A, Avenue Tshatshi, Commune Makiso, à côté de BEGO CONGO

journal_mungongo_kis@yahoo.fr

Editeur, rédacteur en chef :

Ernest Mukuli

Tél : +243(0) 81 200 63 99

Secrétariat de rédaction :

Pépé Mikwa

Tél : +243 (0) 99 808 78 81

Equipe rédactionnelle :

Hortense Basea, Trésor Boyongo, Pépé Mikwa, Armand Makanisi, Christian Uzilo, Daniel Lokulu, Trésor Mokiango, John Lina, Armand Kitoko, Ernest Mukuli, Francine Kitenge, Aloïs Yenga, Rachel Mbuyi.

Correspondants en province :

Isangi : Joseph Bassay, Elie-Trésor Lobanga

Yangambi : Sylvain Loula

Ubundu : Fidèle Utula

Opala : Aimé Césaire Efang

Isiro : Richard Tandro

Bunia : Serge César Ndahora, Anualite Unyuthi, Jean Muhemedi

Mambasa : Crispin Bahwere

Lubutu : Jean-Luc Lifaefi, Chérif Djaludi

Kinshasa : Richard Malole

Traductions

Lingala : Pierre Komba

Swahili : Jean Fundi

Dessin : Roger Bamungu

Distribution et maquette :

Jimmy Bakelenge

Tél : +243(0) 85 338 93 25

Commercial :

Gertrude Nabiata

Tél : +243(0)85 338 06 84

Supervision et formation :

Syfia international

contact@syfia.info

Tél : 33 (0)4 67 52 79 34

Abonnement annuel : (24 numéros) 30 \$.

Abonnement de soutien : 50 \$ minimum.

Points de vente : Bibliothèque centrale Unikis, Gradi-Jeunes, Alimentation Bana Bitungu, La poste, Studio Hexagone, Parc de prince/Rez-de-chaussée Congo Palace, Pharmacie NEEMA, Congo en Images, Pharmacie Caritas.

Hortense Basea